Cahier des Charges

**Nom de l’entreprise :** AFPA

**Nom du projet :**

**Personne à contacter dans l’entreprise :** Clément Poudre

**Adresse :** 407 AVENUE DE LA GIRONDE 59640 DUNKERQUE

**Tel :** 06.22.21.39.72

# PRESENTATION DE L’ENTREPRISE ET DU PROJET

L’Agence nationale pour la formation Professionnelle des Adultes, plus communément appeler AFPA est un organisme français de formation professionnelle, au service des régions, de l'État, des branches professionnelles et des entreprises. Elle a été créée le 11 janvier 1949. Elle compte actuellement 7220 employés à pleins temps. Depuis 2017, l’Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes a pour Directrice Générale, Pascal d’Artois et est doté d’un conseil d’administration présidé par Jean-Pierre Geneslay.

## Contexte

En tant qu'organisme de formation continue, l'AFPA se voit attribuer, depuis la loi du 5 septembre 2018 sur l'avenir professionnel, l'autorisation d'ouvrir les sections d'apprentissage. Avec une France qui souhaite relancer de façon politique et financière, la formation en alternance, véritable outil contre le chômage surtout chez les jeunes, le conseil d'administration de l'AFPA décide le 18 avril 2020 d'intégrer les formations d'apprentissage à ses missions.

Ces offres permettront d'accompagner les entreprises (PME-TPE) qui recherche une main d'œuvre de qualité mais aussi les jeunes, pour faciliter leur insertion en alternance grâce à un accompagnement renforcé à la construction de leur projet professionnel. Tout en leur donnant accès à des formations de qualité qui leur permettront d'acquérir des compétences métiers et des savoir-être indispensable pour une entreprise. À partir de ce moment-là, l'AFPA se doit de mettre un piédestal à l'apprentissage, qui reste un domaine nouveau pour l'agence. Pour cela l'agence s’applique à se démarquer de la concurrence en proposant à ses clients, c'est-à-dire les entreprises ainsi que les jeunes, des moyens intuitifs d'interaction et de communication, afin de faciliter le quotidien de chacun. Aujourd'hui, étant chargé d'études à l'AFPA, mon tuteur participe à la mise en œuvre des processus de qualité et de certification, mais aussi et surtout à la saturation des dispositif formation/alternant. C'est dans ce contexte et accompagné de son expérience personnelle en tant qu’ancien apprenti que l'idée d'intégrer un outil de suivi des alternants à l'agence lui ai venu. De plus l'AFPA ayant peu d'expérience et un manque d'outils sur l'apprentissage, cela contribuait fortement à la crédibilité de la demande de mon tuteur d'obtenir un outil informatique de suivi d'alternant.

## Les objectifs de l’application

En tant qu’application de suivi, [nom de l'application] aura plusieurs objectifs :

* Fluidifier l'expérience de suivi pour les trois parties, que ça soit pour l'apprenti, le formateur ou le maître d'apprentissage. Le processus de suivi étant assez lourd administrativement, il est pertinent d'alléger au maximum cette expérience. Ainsi l'application permettra un gain de temps pour chacun, tout en apportant un suivi clair et concis de l'alternant.
* Être intuitif.
* Informatiser le suivi pédagogique et d'accompagnement. En effet, actuellement tout se fait sur papier, et cela peut vite devenir encombrants pour tout le monde. Pour rester dans cette dynamique de gain de temps il est important de généraliser ces procédures administratives.
* Apporter une plus-value dans les relations clients de l'AFPA, celle-ci commerçant avec les entreprises en proposant ses formations en alternance, il est essentiel qu'elle se démarque en ajoutant un plus et en démontrant une efficacité supérieure, comparé à la concurrence.

Il est important aussi que le livret de suivi répond aux normes de l'AFPA National, c'est-à-dire que les documents fournis par l'AFPA qui seront intégré à l'application devront rester tel quel.

## Les cibles

Les cibles sont internes à l'AFPA, l’application sera destinée et interfèrera avec le directeur du centre, le chargé d’étude, l'assistant de formation, le responsable de formation, les formateurs et les fonctions commerciales. Elles sont aussi externes à l'agence. C'est-à-dire qu'elle sera utilisé par les tuteurs et les alternants, ainsi que leurs responsables légales s’ils sont mineures.

## Le type d’application

L'application sera une plate-forme collaborative qui centralisera les fonctionnalités liées au suivi de l'alternant. Elle sera sous la forme d'une application web.

## L’équipement de nos cibles

Les cibles utiliseront principalement l'application sur ordinateur muni d'une connexion Internet. Mais elles pourront aussi l’utiliser sur tous types de tablettes et de téléphones, l'application s'adaptera à la taille des écrans et les fonctionnalités s'afficheront différemment suivant l'appareil sur lequel on la fait tourner.

## Périmètre du projet

Le public concerné par l'application pourra être mineure, ce qui implique une contribution des parents ou du responsable légal dans le processus de suivi. Chaque utilisateur aura un identifiant unique ainsi qu'un mot de passe personnel. Pour accéder à l'application l'utilisateur devra se munir de ses identifiants qu'il insérera sur une page de connexion. L’utilisateur se verra attribuer un rôle qui déterminera les fonctionnalités et les interfaces auquel il aura accès. Ces rôles sont les suivant :

***Administrateur :*** Tous les droits, accès à toutes les listes et fonctionnalités.

***Formateur :*** Droits restreints, accès à certaines les listes et fonctionnalités.

***Maitre d’apprentissage/Tuteur :*** Droits restreints, accès à certaines les listes et fonctionnalités.

***Responsable légal (en cas d’alternant mineure) :*** Droits restreints, accès à certaines les listes et fonctionnalités.

***Alternant :*** Droits restreints, accès à aucunes listes et certaines et fonctionnalités.

L'application devra permettre au maître d'apprentissage, au tuteur et à l'alternant, de voir l'emploi du temps de ce dernier, de consulter son livret pédagogique, et de vérifier le tableau de bord en tout temps, celui-ci relatant des informations importantes telles que les absences ou les rendez-vous à venir mais cela seulement pour le ou les alternants en charge.

À la première connexion, un alternant devra consulter certains documents et confirmer qu’il en prend compte pour continuer à utiliser l’application.

# DÉVELOPPEMENT DE L’APPLICATION WEB

## Structure de l’application

Une fois que l'utilisateur se sera connecté, il atterrira sur la page "tableau de bord", sur le côté gauche de chaque page de l’application se trouvera un menu, dépliable au passage de la souris. On y trouvera un menu qui sera composé de différentes rubriques :

* Tableau de bord
* Informations générales
* Suivi pédagogique
* Progression pédagogique
* Emploi du temps
* FAQ

Chaque rubrique amènera à la page correspondante et servira de navigation à l'application. Ces pages auront des fonctionnalités qui pourront faire apparaitre des pop-ups ou des pages secondaires.

## Caractéristiques et fonctionnalités

Nous utiliserons une application web ce qui permettra une utilisation immédiate par le consommateur sans procédure d’installation. Il faudra cependant que l’utilisateur possède un compte pour pouvoir accéder aux fonctionnalités de l’application. Voici la liste des fonctionnalités en attribué aux différents type de rôle :

**Administrateur :**

* Gestion des comptes utilisateurs
* Gestion des formateurs et des formations
* Gestion des livrets
* Gestion des emplois de temps
* Gestions des visites trimestrielles

**Clients :**

* Accès aux informations des comptes liés
* Visualisation de l’emploi du temps des comptes liés
* Visualisation des livrets liés
* Téléchargent des livrets au format PDF
* Remplissage encadrés des documents (seulement parties concerné)

En ce qui concerne le formateur, le tuteur, et le responsable légal, ils auront la possibilité de choisir l’alternant à suivre parmi leur liste à tout moment.

Un système de notification automatique par mail sera rallié au rendez-vous et aux absences.

Un système de foire aux questions sera mis en place pour permettre aux utilisateurs d’être aiguiller rapidement sans consultation. Il pourra bien entendu poser une question parmi une liste de contact qui lui sera attribué si celle-ci ne se trouve pas parmi les questions récurrentes.

# GRAPHISME ET ERGONOMIE

## La charte graphique

L'application est soumise à aucune charte graphique en ce qui concerne les fonctionnalités. On veillera tout de même à garder de la sobriété au niveau des couleurs. Seuls les documents fournis par AFPA national, sont soumis à une charte et ne doivent être en aucun cas modifier au niveau graphique et architecture.

## Wireframe et maquettage

[Ici sera inséré les maquettes, en cours de production]

# SPECIFICITES ET PLANNING

## Contraintes techniques

Les différents besoins connexes que les prestataires doivent fournir sont les suivantes : un hébergement sécurisé, une maintenance générale, et en particulier au niveau des documents importés sur l'application qui peuvent évoluer au cours du temps.

## Le planning

Le cahier des charges devra être terminé pour le mardi 08 mars 2022 à 17h00.